



Mise en œuvre d'un plan de recrutement d'assistants familiaux en milieu rural

Présentation Communautés de communes Gâtinais
Val-de-Loing

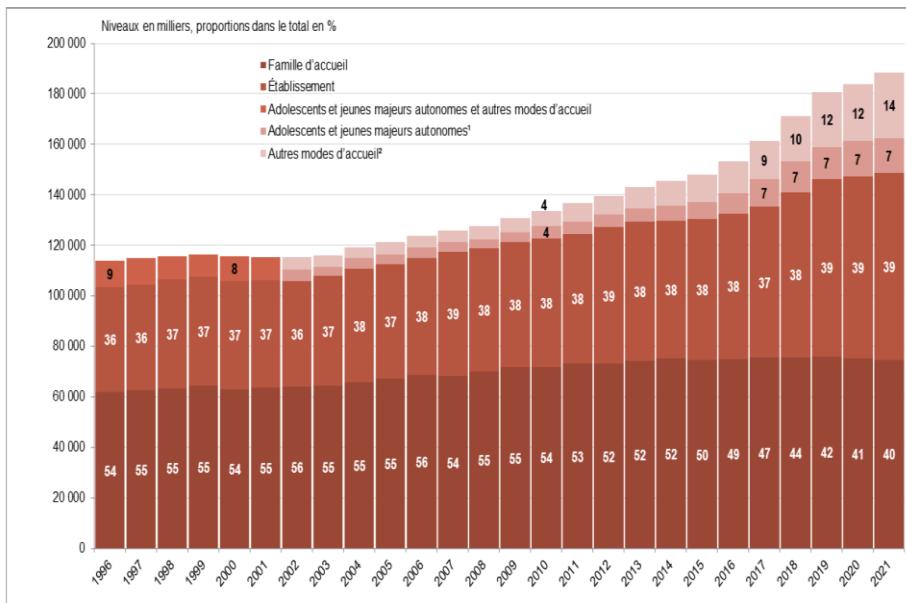
15 décembre 2025

Constats

LE CONSTAT

France entière

Graphique 7 Évolution de la répartition par mode d'accueil principal des enfants confiés à l'ASE au 31 décembre, de 1996 à 2021

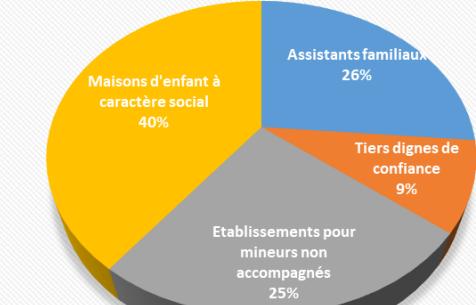


1. Foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en hôtel, en location, etc.

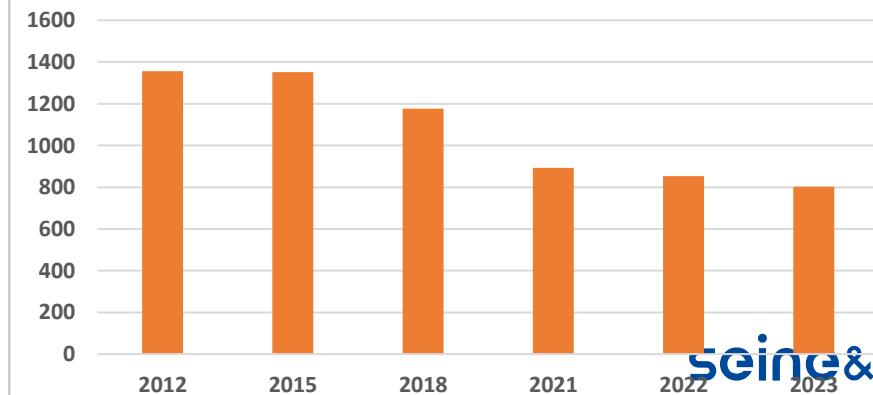
2. Internat scolaire, placement auprès d'un tiers digne de confiance, attente de lieu d'accueil, placement chez la future famille adoptante, etc. Depuis la collecte portant sur 2018, les villages d'enfants ne sont plus intégrés au sein de cette catégorie mais à la catégorie « établissement ».

Seine-et-Marne

Répartition des modes d'accueil



Nombre d'enfants en accueil principal chez un assistant familial entre 2012 et 2023



**Il reste 10 ans
d'accueil
familial !**



Quelques chiffres en Seine et Marne

357 Assistants familiaux

Répartis sur la Seine et Marne et les départements limitrophes
(Yonne, Aisne, Loiret, Seine Saint Denis,...)
Mais aussi la Creuse, la Mayenne, la Seine Maritime, le Var,

711 enfants

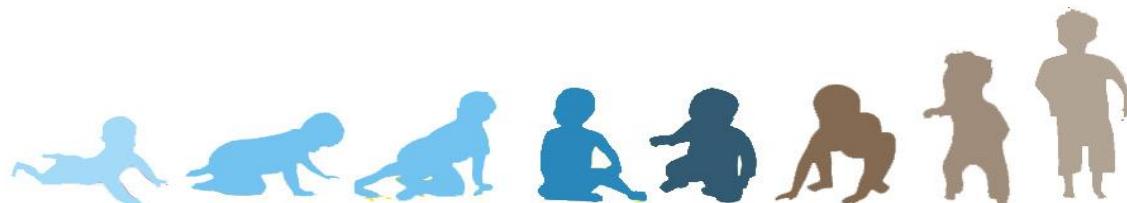


À ce jour, 70 assistants familiaux manquent pour répondre aux besoins des enfants du département.

Un mode d'accueil plus adapté à certaines situations :

Le mode d'accueil individuel est davantage adapté :

- pour les jeunes enfants
- pour les enfants à particularité notamment pour les enfants porteurs de troubles
- pour certains adolescents et/ou cas particuliers



Assistant familial : quel est ce métier ?



Assistant familial, qu'est-ce que c'est ?



Définition

L'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente à son domicile des mineurs ou des jeunes majeurs de moins de 21 ans qui sont provisoirement séparés de leur famille et confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Rôle

Participer au bien-être de l'enfant ou du jeune majeur, à son développement physique, intellectuel et affectif, à sa santé, son éducation.

Apporter un cadre familial sécurisant, chaleureux et épanouissant pour l'enfant

Le tout en respectant les droits de son (ses) parent(s)

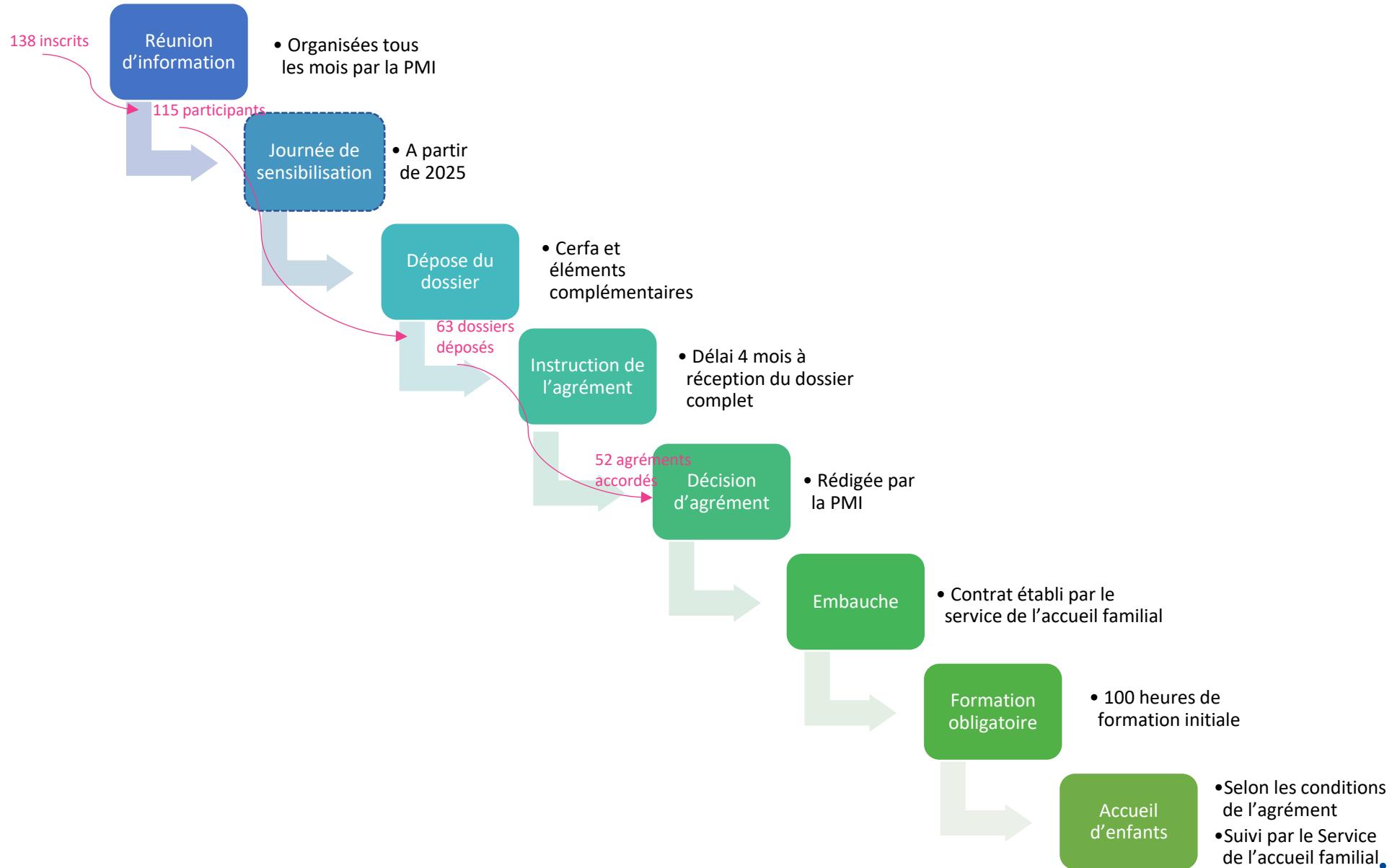
Engagement

Métier qui engage l'ensemble du groupe familial.

Métier qui nécessite une grande mobilisation : horaires, week-ends et jours fériés compris, et déplacements.

Métier sans condition de diplôme préalable

Le processus d'agrément et de recrutement des assistants familiaux





L'assistant familial n'est pas seul pour accompagner l'enfant

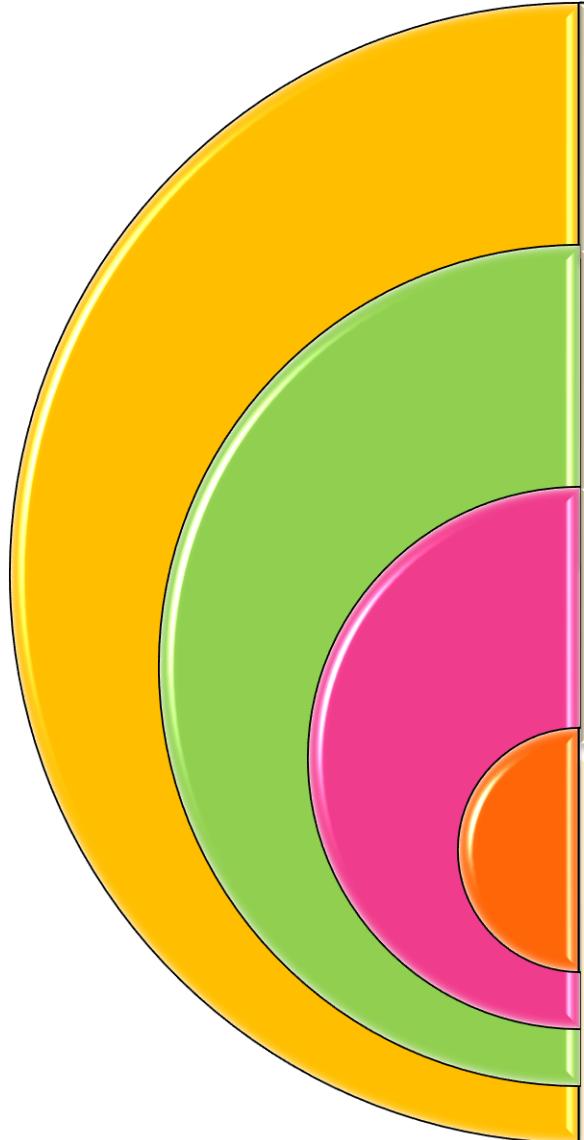
Il est agréé par la PMI et bénéficie d'une formation avant accueil

Il est intégré à une équipe composée de travailleurs médico-sociaux et de psychologues qui le soutiennent et le conseillent, suivent le développement de l'enfant ou du jeune sur le plan psychologique et éducatif et mènent un travail avec les parents (services de l'Aide sociale à l'enfance et de la PMI/santé sexuelle)

Un service assure l'accompagnement professionnel des assistants familiaux tant sur un volet ressources humaines (paie, maladie, congés, carrière, ...) que sur un volet professionnalisation (plan de formation spécifique, soutien à la professionnalisation, gestion des places d'accueil, ...).

Les missions du service de l'accueil familial

- **L'accompagnement professionnel des assistants familiaux permet de :**
 - Renforcer l'identité et les compétences professionnelles des assistants familiaux
 - Avoir une bonne connaissance des profils des assistants familiaux, afin d'assurer une adéquation optimale aux profils et besoins des enfants
 - Soutenir les assistants familiaux lors de temps particuliers (premiers accueils, bilans de fin d'accueils, difficultés liées à l'exercice du métier...)
 - Organiser l'animation des assistants familiaux (groupes thématiques...)
 - Développer l'intégration dans les services et les relations partenariales
- **Des formations sont mises en place**
 - Stage de 100 heures avant l'accueil de l'enfant
 - Formation diplômante (diplôme d'Etat d'assistant familial)
 - Des formations continus
- **Un outil numérique**
 - Une tablette afin de gérer l'administratif (remboursement de frais divers, traitement des mails,...)
- **Des avantages employeur**
 - COS, MNT, prévoyance, ...



70 000 € bruts annuels (1)

11 000 € de primes d'entretien (2)

Le remboursement des frais kilométriques liés au déplacement de l'enfant

Des allocations dédiées à l'enfant selon son âge

Allocation habillement : de 44 € à 60 €

Argent de poche : de 20 € à 35 €

Un régime fiscal attractif :

Les assistants familiaux bénéficient d'abattements fiscaux calculés en fonction du nombre de jours de garde d'enfant. Ainsi, grâce à ces avantages fiscaux, une grande part des assistants familiaux ne sont pas sujets à l'impôt sur le revenu.

1 - Salaire brut pour 2 enfants

2 - Sur une base de 15€20 / jour de présence de l'enfants, la prime d'entretien correspond aux charges courantes : alimentation, gaz, électricité,.....

Plan d'action en faveur du recrutement d'assistants familiaux

**Nous avons besoin de votre aide pour promouvoir
la profession d'assistant familial**



Constats

- Métier peu connu
- Vocation ou « bouche à oreille »

Objectifs

- Attirer de nouveaux candidats qui ne connaissent pas le métier
- Promouvoir une profession où le lieu d'exercice est le domicile



Comment ?

- 1) Relayer la communication du Département sur vos supports de communication et réseaux sociaux**
- 2) Participer à vos forums emploi locaux**
- 3) Organiser des soirées d'information aux candidats intéressés**



Comment ?

Focus : Organisation de soirées en commune ou intercommunalité pour faire connaître le métier d'assistant familial



- Co-organisées avec la MDS



- En présence de professionnels de l'ASE et d'assistants familiaux ambassadeurs



- Invitation des assistants maternels du secteur (PMI) et de candidats identifiés par la commune



- Communication via les moyens de la commune / l'intercommunalité : panneaux d'informations locales, journal local, site Internet, ...



- Recueil des candidatures potentielles et suivi par la MDS



Être assistant familial en Seine-et-Marne : témoignages et ressources

Reportage sur le site du Département de Seine-et-Marne :

<https://youtu.be/2zAVXjlyeEc>

Article sur le site du Département de Seine-et-Marne et dans Seine & Marne Magazine :

[Assistant\(e\) familial\(e\) : le Département lance une nouvelle campagne de recrutement | Département de Seine-et-Marne](#)

[Seine & Marne, Le magazine n°142 | Département de Seine-et-Marne](#)



Nous contacter

DPMIPS :

assistants_maternels_et_familiaux@departement77.fr

DPEF :

sdaf@departement77.fr

